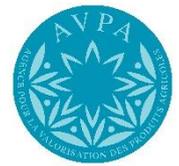




3^{ème} Concours International des Eaux Gourmet AVPA-Paris 2019



Fiche d'inscription

Veuillez remplir la fiche détaillée ci-dessous:

Nom de la Société (propriétaire de la marque et /ou du produit inscrit au concours AVPA):	
Marque(s) commerciale(s) si elle(s) existe(nt):	
Activité Principale: Embouteilleur/Distributeur/	TVA N° :
Site web:	
Nom de la rue et numéro:	
Code Postal :	Ville:
Etat / Province:	Pays:
Personne à contacter	Nom:
	Prénom:
Adresse mail	
Numéro de Téléphone :	Numéro de Téléphone mobile:

Cotisation annuelle et frais de concours:

Cotisation annuelle d'adhésion AVPA:	550 €	A	A payer avant le 15 Février 2019:			
			A	B	C	TOTAL
			+	+	= €
Cout de dégustation 110 € par eau			+ TVA :			
Nombre d'eaux: x 110 € = €	B	Si nécessaire, soit pour les sociétés françaises soit pour les sociétés européennes n'ayant pas fourni de numéro de TVA:			
			20% x (B+C) =			
Service Optionnel	300 €	C	TOTAL TVA comprise =			
Commentaire personnalisé du Jury						

Chèque	Veuillez choisir votre méthode de paiement. AVPA vous enverra alors une facture avec les instructions pour la procédure à suivre. ATTENTION : pour les transferts bancaires les frais étant à charge de l'émetteur AVPA recommande donc le paiement par carte de crédit. <i>Votre participation ne sera valide qu'après réception du paiement total.</i>
Transfert bancaire	
Carte de Crédit (en ligne)	

Conditions générales (extrait). Le document est disponible au siège de l'AVPA ou sur demande en ligne à contact@avpa.fr

- Le concours AVPA est réservé aux membres AVPA à jour de leur cotisation
- L'adhérent reconnaît le droit à l'association de mentionner ses membres et les résultats du concours par tout moyen approprié dans les supports et medias qu'elle aura choisi (site Internet, catalogue, fiches, etc.).
- Le producteur remettra avant le 15 Février 2019 un lot représentatif de 6 unités de vente (de 50 cl minimum) de chaque eau concernée. Le producteur assumera la responsabilité de leur bon acheminement jusqu'au siège social de l'Association.
- A la proclamation des résultats, les diplômes signés seront envoyés par mail et les originaux remis aux lauréats qui se présenteront au siège de l'association ou envoyés par courrier aux frais des lauréats.
- A l'issue du concours le médaillé reconnaît à l'AVPA le droit de faire le meilleur usage de ses informations et de ses produits notamment dans le cadre de ses manifestations et formations et s'engage à participer à l'effort de promotion.
Pour ce faire, il adressera dans les meilleurs délais à l'AVPA :
 - toutes les informations et photos nécessaires à l'établissement d'une fiche de présentation du producteur et du produit.
 - pour chaque eau médaillée au moins deux cartons en unités de vente
- S'il est médaillé, le producteur est autorisé à mettre sur ses emballages une reproduction de la médaille selon une licence proposée par AVPA qu'il appartiendra au producteur de signer avant toute utilisation de la dite distinction.
- Le producteur déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association et du règlement de participation qu'il déclare accepter sans réserve ni restriction et déclare renoncer à tout recours contre l'AVPA, qui décline toute responsabilité relative à une erreur ou omission quelconque.

J'accepte les Conditions générales du 3^{ème} Concours International des Eaux Gourmet AVPA Paris 2019.

Vous êtes engagés aux droits et devoirs détaillés dans le document descriptif envoyé avec cette fiche.

Nom:

Date:

Cette fiche d'inscription dument remplie et la fiche descriptive des eaux avec l'étiquette commerciale doivent être reçues au plus tard le 15 Février 2019 à l'adresse ci-dessous:

AVPA – Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles
Espace ALTURA, 46 rue Saint-Antoine, 75004 Paris – France Tel: +33 1 44 54 80 32 Mail: contact@avpa.fr



Fiche Descriptive des Eaux

Nom de la Société (voir page 1):		Eau 1	Eau 2	Eau 3
Définition du produit (comme indiqué sur l'étiquette)	Marque commerciale (si elle existe)			
	Nom de la gamme du produit (si elle existe)			
	Nom du produit en compétition			
Lieu de mise en bouteilles de l'eau	Pays			
	Région			
	Ville/village			
Type d'eau	Plate ou gazeuse			
	Avec addition du gaz de la source			
	Avec addition de gaz extérieur à la source			
Contenu minéral mg/L	Calcium			
	Fluor			
	Magnésium			
	Potassium			
	Sodium			
	Bicarbonates			
	Chlorures			
	Nitrates			
	Sulfates			
	Autres			
	Total dry residue			
PH				
Quelle est votre unité de vente usuelle?				
Avez-vous une certification? (IGP, Bio, Fair trade, autre...)				
Volume de production sur 12 mois?				
Prix public recommandé				

Pour plus de trois eaux, veuillez reproduire cette page du formulaire.

Le participant au concours garantit que les eaux qu'il présente au concours sont représentatives de sa production, sont constituées d'eau pure (plate ou gazeuse) sans aucun additif et sont en conformité avec les règlements sanitaires Européens en vigueur.

Nom:

Date:

Pour chaque eau en compétition, 6 bouteilles de l'unité de vente usuelle (de 50 cl minimum) doivent arriver avant le 15 Février 2019 à l'adresse suivante:

AVPA – Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles
Espace ALTURA, 46 rue Saint-Antoine, 75004 Paris – France
Tel: +33 1 44 54 80 32 Mail: contact@avpa.fr